



Rôle courant : Consultation







TéléCALAM est une télé-procédure du ministère en charge de l'agriculture permettant:

🛸 aux agriculteurs de déclarer en ligne un dossier de demande d'indemnisation

aux services déconcentrés de voir s'alléger les traitements des demandes et d'apporter une assistance modernisée aux exploitants effectuant une demande d'indemnisation

Deux outils:

- TéléCALAM, une télé-procédure qui permet aux agriculteurs de déclarer en ligne un dossier de demande d'indemnisation;
- **CALAMNAT -Usager (TéléCALAM)**, un outil qui permet aux services déconcentrés d'accéder aux télé-déclarations pour assistance ou de consulter les télé-déclarations antérieures.



Les pièces justificatives demandées dans le formulaire de demande d'indemnisation ne seront plus à fournir à la DDT(M), à l'exception du cas où l'usager demanderait le versement de l'indemnisation sur un nouvel IBAN qu'il doit adresser par courrier à la DDT(M).

En revanche, vous pourrez, dans le cadre des contrôles par sondage, demander l'ensemble de ces pièces justificatives.



Une interface identique à celle des usagers mais uniquement en **consultation** afin que vous soyez en mesure de renseigner un usager qui demande des explications complémentaires sur les informations affichées ou sur le fonctionnement de TéléCALAM.

### Recherche

Recherche de l'usager souhaité

## Je déclare mon sinistre

Cette phase se déroule en 6 étapes et vous permet de visualiser la déclaration faite par l'usager.

## Je complète mes justificatifs

Cette phase se déroule en 4 étapes et vous permet de visualiser les justificatifs déclarés par l'usager (IBAN, assurances).

## Je signe ma déclaration

Cette phase est uniquement accessible par l'usager.







A l'ouverture de CALAMNAT Usager, vous êtes directement sur le service de recherche d'usager.

La recherche de l'usager s'effectue par un cartouche en saisissant les critères souhaités :

Critères de recherche					
Département de l'usager :	Egal à	~	47 - LOT-ET-GARONNE	~	
Année de la campagne :	Egal à	~	2014	~	
N° SIRET ou NUMAGRIN :	Indifférent	~			
Numéro pacage :	Indifférent	*			Rechercher
Nom ou raison sociale :	Indifférent	~			
Prénom :	Indifférent	~			

État de la télé- procédure	État de la télé-déclaration	Accès à la télé-déclaration		
Télé-procédure ouverte / dossier non signé	Télé-déclaration accessible en modification par l'usager et en consultation par l'agent	Effectuer ma demande		
Télé-procédure ouverte / dossier validé et signé	Télé-déclaration accessible en consultation par l'usager et par l'agent	Mes télédéclarations antérieures		
Télé-procédure fermée / dossier validé et signé	Télé-déclaration accessible en consultation par l'usager et par l'agent	Mes télédéclarations antérieures		



## Effectuer ma demande >



## Télédéclarer > 1 Je déclare mon sinistre







Pour débuter la première phase, cliquez sur celle-ci.



Pour chaque étape, l'usager doit cliquer sur le lien pour saisir les caractéristiques.



Pour valider la première phase, cliquez Valider ma déclaration.



Caractéristique de l'exploitation

Dans cette étape, l'usager a saisi la surface de son exploitation et a coché la présence d'assurance par type de risque à la date du sinistre.

Dans le cas de GAEC, apparaît le nombre d'associés.

Déclaration des élevages

Dans cette étape, l'usager a saisi les effectifs de ses animaux pour la calamité en cours au travers de 6 catégories d'élevage.

Déclaration des élevages particuliers

Dans cette étape, l'usager a saisi les effectifs des élevages particuliers (apiculture, ostréiculture, ...).



Si l'usager ne possède pas d'élevage particulier passez directement à l'étape suivante.

Déclaration des cultures

Dans cette étape, l'usager a saisi les surfaces de ses différentes cultures pour chaque famille de cultures.



Le contenu de la page de cette étape est fonction des déclarations des cultures que l'usager a faites à l'étape précédente.

Déclaration des récoltes

Dans cette étape, l'usager a saisi les indemnités percues hors assurances et éventuellement, a modifié la surface sinistrée si la déclaration est en pourcentage ou en chiffre d'affaire.



L'usager ne doit pas oublier de saisir le montant versé par les assurances le cas échéant et s'il y a lieu l'organisation de producteurs de fruits et légumes à laquelle il adhère.

Déclaration des pertes de fonds

- Dans cette étape, l'usager a saisi ses dommages selon 4 catégories :
- aux sols :
- les plantations pérennes et les pépinières :
- l'élevage :
- les ouvrages et stocks extérieurs



Les caractéristiques d'une nature de fonds doivent être obligatoirement renseignées.







Pour débuter la deuxième phase, cliquez sur celle-ci.



Contrats d'assurance

Pour chaque assurance souscrite, l'usager doit choisir la compagnie, saisir le numéro de contrat ainsi que les coordonnées de son contact.

2

#### IBAN

Pour choisir l'IBAN souhaité, l'usager sélectionne l'IBAN dans la liste déroulante.

Dans le cas d'un nouvel IBAN ou l'absence de celui-ci dans la liste, il doit sélectionner **Autre IBAN** et le transmettre à la DDT(M). 3

# Alertes et observations

Les informations de la déclaration en ligne sont fonction de la saisie. La validation du dossier n'est pas bloquée. L'usager a la possibilité de saisir des observations.

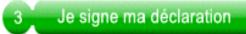


Pour valider sa déclaration en ligne, l'usager doit cocher les différentes cases et enregistrez la dernière étape

4

## Engagements, autorisation et validation

Pour valider sa déclaration en ligne, l'usager doit cocher les différentes cases et enregistrer cette dernière étape.





Pour débuter la troisième phase, l'usager doit cliquer sur celle-ci.



Cette étape est réservée à l'usager, vous n'y avez pas accès. Les informations suivantes sont à titre indicatif pour guider l'usager, vous ne pourrez pas les réaliser.



La télé-déclaration n'est plus modifiable

L'usager ouvre la brique de signature en cliquant sur :



Signer votre demande d'indemnisation

Il télécharge la télé-déclaration au format PDF pour vérifier sa conformité. S'il est satisfait, il coche la case correspondante.



Pour des raisons de sécurité, il doit re-saisir son mot de passe pour signer la déclaration

L'usager télé-charge l'accusé de réception et doit cliquer sur **Terminer la signature**.



Si l'usager ne clique pas sur **Terminer la signature**, les dossiers ne seront pas intégrés dans **CALAMNAT Agent**.